

ASSOCIATION DES LICENCIÉS ET MASTER EN NOTARIAT, en abrégé "ALN" ASBL
Siège social : 5000 Namur, rue Borgnet, 13
RPM NAMUR – Numéro BCE : 0450.801.362
TVA: 450.801.362

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASBL "ASSOCIATION DES LICENCIES ET MASTER EN NOTARIAT"

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le février,

S'est tenue à Namur, rue Borgnet, 13, l'assemblée générale ordinaire de l'Association Sans But Lucratif "**Association des Licenciés et Master en Notariat**", en abrégée "**ALN**", ayant son siège social à 5000 Namur, rue Borgnet, 13, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0450.801.362 (Registre des Personnes Morales à Namur), assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro 0450.801.362.

BUREAU

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame **Barbara PREBENNA**, président du conseil d'administration.

L'assemblée désigne ce dernier comme président de l'assemblée et Madame **Celena DELLI SANTI** comme secrétaire.

L'assemblée a décidé de ne pas nommer de scrutateur.

CONVOICATIONS

Les membres de l'association ont été convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire en date du * soit quinze jours avant la présente assemblée.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

A) Membres

Sont présents ou représentés les membres de l'association indiqués dans la liste de présence ci-annexée, signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Les procurations et substitutions de pouvoirs mentionnées dans la liste des présences y resteront annexées.

B) Administrateurs

Sont présents ou représentés les membres du conseil d'administration suivants, savoir :

- Barbara PREBENNA
- Celena DELLI SANTI
- Louise HENRY
- Antoine PRAILE
- Tanguy RENARD
- Justin BOGAERT

- Audrey DELATOUR
- Elisabeth VAN LANCKER
- Laurence BAGUETTE
- Fanny LAVARRA représentée par *, aux termes d'une procuration signée le * dont une copie restera annexée aux présentes.
- Marie SPITAEELS représentée par *, aux termes d'une procuration signée le * dont une copie restera annexée aux présentes.
- Robin RENGUET représentée par *, aux termes d'une procuration signée le * dont une copie restera annexée aux présentes.
- Florence BODSON
- Justin BOGAERT
- Thomas CSIK
- Raphaël LEBEAU
- Olivier VANDERBORGHT
- Olympe PIERARD
- Mathilde DE LAVELEYE

EXPOSE DU PRESIDENT

Le président expose que :

I. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 janvier 2024
2. Présentation et approbation du rapport d'activités 2024
3. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice 2024
4. Décharge du Conseil d'administration sortant tel que nommé à la suite de l'assemblée générale du 5 janvier 2024 ;
5. Défraiements des membres du Conseil d'administration pour l'année 2024.
6. Election des membres du Conseil d'administration 2025 – renouvellement de la limitation de ses membres.
7. Pouvoirs pour exécuter les décisions ci-avant.
8. Divers – échanges avec les membres.

II. La liste des membres comporte actuellement * **membres effectifs**. Il résulte de la liste des présences que * membres sont présents ou représentés.

La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

DISCUSSIONS

Les points suivants sont discutés et votés ce jour.

I. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 janvier 2024

L'assemblée dispense le président de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 janvier 2024

VOTE : L'ASSEMBLÉE APPROUVE CE PROCÈS-VERBAL À L'UNANIMITÉ.

II. Approbation du rapport d'activités 2024

Le président donne lecture du rapport d'activités pour l'année écoulée, dont un exemplaire restera ci-annexé.

VOTE : L'ASSEMBLÉE APPROUVE CE RAPPORT À L'UNANIMITÉ.

III. Proposition d'approbation des comptes annuels, affectation des bénéfices et présentation du budget 2025

Il est procédé à l'exposé des comptes annuels.

VOTE : L'ASSEMBLÉE APPROUVE LES COMPTES ANNUELS À L'UNANIMITÉ.

IV. Démissions et décharges

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs actuels, avec effet immédiat.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs nommés à la suite de l'assemblée du 5 janvier 2024 pour leur mandat écoulé et les remercie pour le travail effectué.

VOTE : CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

V. Défraiements des membres du Conseil d'administration pour l'année 2024

L'assemblée a fixé le défraiement des membres du Conseil d'administration dans l'exercice de leur mandat écoulé.

VOTE : CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

VI. Election des membres du Conseil d'administration 2024

L'assemblée décide de nommer à l'unanimité comme administrateurs, avec prise de fonction au 10 janvier 2024 :

1.	PREBENNA Barbara	
2.	HENRY Louise	
3.	CSIK Thomas	
4.	PRAILE Antoine	
5.	BODSON Florence	
6.	DELLI SANTI Celena	
7.	VANDER BORGHT Olivier	
8.	BAGUETTE Laurence	
9.	BOGAERT Justin	
10.	RENARD Tanguy	
11.	DELATOUR Audrey	
12.	PIERARD Olympe	
13.	LEBEAU Raphaël	
14.	VAN LANCKER Elisabeth	
15.	DE LAVELEYE Mathilde	
16.	MILER Laura	
17.	LEONARD Clément	
18.	ANGHEL Dominica	
19.	AUQUIER Veda	
20.	D'HERBE Robin	
21.	HERMESSE Marie	
22.	BRICOUX Augustin	

Ici présents ou représentés, et qui acceptent.

Leur mandat est d'une durée d'une année, prenant cours au 10 janvier 2025. Il est gratuit.

Ici présents ou représentés, et qui acceptent.

VOTE : CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

VII. Pouvoirs

L'assemblée donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec pouvoir de délégation à un de ses membres, pour l'exécution des résolutions prises ci-avant.

VIII. Divers

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le président donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé, ainsi que les autres administrateurs qui interrogés à ce sujet en ont émis le souhait.